Image not found or type unknown

Regroupement familial

Par **Gajuth**, le **02/04/2021** à **23:47**

Bonjour,

J'ai fait une demande de regroupement familial en septembre 2019, pour mes trois enfants. A ma grande surprise, ils n'ont donné le visa qu'à un seul enfant, mi mars 2021 et ils ont dit que, pour les deux autres enfants, j'ai fait une tentative frauduleuse d'entrée sur le sol français. C'est là que je ne comprends pas. Je suis vraiment perturbé par leur décision.

Bien merci.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2021** à **09:46**

Bonjour,

Quel est l'âge de chacun de vos enfants ? Quel est celui des 3 qui a reçu le visa ?

Par **youris**, le **03/04/2021** à **09:52**

bonjour,

vos 3 enfants sont-ils communs avec votre conjoint ?

salutations

Par **Tisuisse**, le **03/04/2021** à **12:33**

Où est-il fait mention de "conjoint" ? nulle part. Ce sont peut être ses enfants à Gajuth mais pas les enfants de l'autre.

Par **youris**, le **03/04/2021** à **13:39**

tisuisse,

le regroupement familial ne concerne que les couples mariés, il y a donc obligatoirement un conjoint.

voir l'article L411-1 du ceseda.

salutations

Par **Tisuisse**, le **03/04/2021** à **17:40**

Désolé d'insister mais il n'est indiqué nulle part que ce sont les enfants commun du couple. Gajuth parle seulement de "ses enfants" et écrit : *"J'ai fait une demande de regroupement familial en septembre 2019, pour mes trois enfants"* sans autre précision. On aimerait bien en savoir plus pour ne pas répondre à côté ou faire de fausses réponses.

Par **youris**, le **03/04/2021** à **20:24**

tisuisse,

c'est vous qui avez écrit à 12h33 " *Où est-il fait mention de "conjoint" ? nulle part*."

j'ai répondu à votre question .

salutations

Par **Tisuisse**, le **04/04/2021** à **05:36**

Ben oui, rien ne nous dit dans les messages, que Gajuth est marié et que ses enfants sont ceux du couple. On aimerait bien que Gajuth nous apporte des précisions sur ces points.

Par **youris**, le **04/04/2021** à **09:40**

la procédure de regroupement familial ne s'applique qu'aux personnes mariées donc gajuth est marié.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Tisuisse**, le **04/04/2021** à **10:49**

C'est ce qui est déduit par certains internautes mais on n'en a aucune preuve, Gajuth ne le précise pas et il y a tellement de gens qui parlent de leur "conjoint" alors qu'ils sont en concubinage. Donc, personnellement (peut-être ai-je tort) ne ne fais aucun amalgamme. Pour moi, tant que Gajuth ne précisera pas ce point, j'en reste à mon idée première t à ma question adressée à Gajuth : êtes-vous mariés ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés